

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com  
 Prise en charge : pec@mupras.com  
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-714722

2352121

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

6444

Société :

RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

MANZAH RACHID

Date de naissance :

13/12/1965

Adresse :

LES CHALETS DE BOUSKOURA V7 BOUSKOURA

CASABLANCA

Tél. : 06 61 22 63 40

Total des frais engagés : 720.00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. Fatima-Zahra Ragbaoui  
Médecin Généraliste  
Andalous III, GH 11, Imm.  
Jasmin 3, Appt 3 - Casablanca  
Tél. : 0524 59 09 59

Date de consultation :

10/08/2022

Nom et prénom du malade :

MANZAH FATIMA ZAHRA

Age : 61

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 10/08/2022

Signature de l'adhérent(e) :





### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
10/08/20			1500	INP : 00000000000000000000000000000000 Dr. M. Zahrani, Imm. Casablanca Anjouan 10000 - Casablanca Tél. 0522 59 09 59

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
B. BIC - DALOU	10.08.20	B500	580,00 DH
Lab. BIC - DALOU			
Tel. : 0522 78 13 07			
093063840			

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : [ ]

### O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE		Coefficient des Travaux
H	25533412 00000000	21433552 00000000
D	00000000 35533411	00000000 11433553
G		
B		
 [Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession		MONTANTS DES SOINS
		DATE DU DEVIS
		DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur  
Fatima zahra RAGBAOUI



- Lauréate de la faculté de médecine et de pharmacie de Casablanca
- Ancien médecin interne à l'hôpital Mohamed 5 Casablanca
- Diplômée de la faculté de médecine de casablanca en Diabétologie
- Médecin agréé pour délivrer des certificats médicaux afin d'obtenir les permis de conduire

Médecine Générale-Echographie Général - Électrocardiogramme (ECG)

دكتورة فاطمة الزهراء ركباوي

خريجة كلية الطب و الصيدلة بالدار البيضاء

طبيبة داخلية سابقة بمستشفى محمد الخامس بالدار البيضاء

حاصلة على دبلوم داء السكري بكلية الدار البيضاء

طبيبة مرخصة لدى وزارة الصحة من أجل اصدار شواهد طبية

للحصول على رخصة السياقة

الطب العام - الفحص بالصدى - التخطيط الكهربائي للقلب

Casablanca le:

10/08/2022

الدار البيضاء في

## Ordonnance

Razah fatima. zahra

\* Sophie Vaisselle Ig 6

BIOANDALOUS  
Laboratoire d'analyses  
médicales  
Tél.: 0522 78 13 07

Dr. Fatima-Zahra Ragbaoui  
Andalous 3 - Appart 5  
Jasmine - Dr. Fatima-Zahra Ragbaoui  
Andalous 3 - Appart 5  
Jasmine - Dr. Fatima-Zahra Ragbaoui  
Andalous 3 - Appart 5 - Casablanca  
Tél: 0522 59 09 59

تجزئة ديار الاندلس III إقامة جاسمين عمارة 3 شقة 5 بوسكورة - عمالة النواصر  
Andalous III GH 11 Résidence jasmine Immeuble 3 Appt 5 Bouskoura Province Nouaceur  
GSM : 07 66 35 77 74 - Fix : 05 22 59 09 59 - Email: cabinet.fragbaoui@gmail.com

د.تازى ريفي مريم

Dr. TAZI RIFFI Meryem

Médecin Biologiste

Diplômée de la faculté de médecine  
et de pharmacie de Casablanca

Analyses médicales  
Analyses spécialisées  
Biologie de la reproduction

CASABLANCA le: 19/08/2022

**FACTURE N° 2892/22**

Médecin

Nom du patient

**MME MANZAH FATIMA ZAHRA**

Date de prélèvement

**10/08/2022**

Examens

**- SVZ**

Cotation

**B 500**

Montant

**580,00 DH**

Arrêtée la présente facture à la somme de: **CINQ CENT QUATRE-VINGT DIRHAMS**

**BIOANDALOUS**  
Laboratoire d'analyses  
médicales  
Tél.: 0522 78 13 07

RC: 490291 -- IF: 48585054 -- CNSS: 2428499 -- ICE: 002739846000044 -- INPE: 093063840

**Biologistes-coresponsables** : Aurélie Driss-Corbin / Bénédicte Roquebert

**Biologistes Médicaux**

A. Amara Petitjean	A. Ganon	L. Lohmann	S. Schmit
H. Belaouni	S. Haim-Boukobza	S. Malard	S. Serero
J-M. Costa	P. Kleinfinger	S. Mehlal Sedkaoui	S. Trombert
M-M. Coude	I. Lacroix	M. Perret	M. Valduga
S. Defasque	I. Lanois	M. Roussel	A. Valeri
F. Floch	A. Legrand	S. Samaan	L. Verdurme

S. Schmit	D. Trost
S. Serero	
S. Trombert	
M. Valduga	
A. Valeri	
L. Verdurme	
B. Visseaux	

**Biologistes Généticiens**

D. Trost

**MANZAH**

**FATIMA-ZAHRA**

Né(e) le 05.12.2000

Sexe : F

Dossier n° : 22Q0895608

G / w 994-101 / s 994-101

**LABM BIOANDALOUS**  
**DR MERYEM TAZI RIFFI**  
**ANDALOUS III GH11 JASMINE OFFICE 3 ET 2**  
**1ER ETAGE**  
**BOUSKOURA**  
**MAROC**

Transmis par LABM BIOANDALOUS

Vos références : INMA1365714

20238

Enregistré le : 18.08.2022

Édité le : 18.08.2022

Ex envoyé(s) au(x) : Laboratoire

**• SEROLOGIE DES INFECTIONS A VIRUS VARICELLE-ZONA (VZV) #**

Prélèvement : 10.08.2022 Sérum 10h 00

Ac anti-VZV IgG : CLIA Diasorin

**Positif**

333 mUI/ml

Seuil : 175

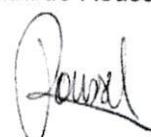
Présence d'IgG anti-VZV.

Patient(e) immunisé(e).

Résultats à interpréter en fonction du contexte clinique.

En cas de suspicion d'infection active, la recherche directe du virus par PCR est à privilégier.

Mathilde Roussel (01 34 40 20 20)



Compte rendu complet



Le laboratoire CERBA est accrédité par le COFRAC selon la norme NF EN ISO 15189 (N°8-0945, Examens Médicaux).  
 Portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)  
 Les examens accrédités sont identifiés par la mention #

**BIOANDALOUS**  
 Laboratoire d'analyses  
 médicales  
 Tél.: 0522 78 13 07

Conformément à la réglementation applicable, une fois vos analyses réalisées, les résidus de vos prélèvements seront éliminés. Néanmoins, sauf opposition de votre part, ces résidus pourront être conservés afin d'être utilisés à des fins de recherches scientifiques ou de contrôles qualité, directement ou après transfert à des tiers, dans le strict respect du secret médical. Vous pouvez vous opposer à une telle utilisation, sur simple demande, formulée auprès de notre RPD (cf coordonnées au verso).

Se reporter au verso ou à la dernière page pour les conditions de traitement des données personnelles du patient.